

NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES

ont de la valeur !

ils ne doivent plus être déposés dans la poubelle !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire pour tous.

Le SICTOM Sud-Allier a déployé plusieurs solutions complémentaires pour faciliter le geste de tri de tous les usagers : le compostage, individuel et partagé, auquel s'ajoute l'implantation de bornes dédiées sur une vingtaine de communes pour les personnes ne pouvant pas composter (immeubles...) ainsi qu'en déchèteries.



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

On appelle biodéchet tout déchet organique qui se décompose naturellement. Il s'agit des déchets alimentaires (de cuisine) et des végétaux issus du jardin. Ils constituent près de 30% de nos ordures ménagères !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le SICTOM Sud-Allier interdit les biodéchets dans les ordures ménagères.

Quelles solutions pour le tri des déchets alimentaires ?



JE COMPOSTE à la maison ou à proximité avec les sites de compostage partagé.

Le SICTOM fournit un kit compostage gratuit à chaque foyer qui en fait la demande : rdv sur notre site www.sictomsudallier.fr !

Vous souhaitez développer un nouveau site au sein de la commune ? Contactez notre service biodéchet : 04 70 45 51 67.



JE TRIE à la maison pour déposer mes déchets alimentaires dans l'une des bornes dédiées implantées sur la commune.

A l'aide du bioseau donné par le SICTOM, je sépare les épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas, laitages, coquilles d'œufs, marc et filtre à café, sachets de thé, pain, os, viandes et poissons. Je vide le contenu du bioseau au minimum une fois par semaine dans la borne déchets alimentaires la plus proche. Celles-ci sont collectées chaque semaine par le SICTOM Sud-Allier. Les déchets organiques sont ensuite valorisés en compost pour l'agriculture.

Pour obtenir votre bioseau gratuit afin de participer à cette collecte de déchets alimentaires, contactez-nous !



Où trouver les bornes de tri ?

Retrouvez la liste des bornes à disposition dans votre commune sur notre site Internet : www.sictomsudallier.fr : la gestion de mes déchets puis les services de collecte et les déchets alimentaires



Un lavage régulier des bornes

L'entretien des bornes est primordial. Il s'effectue grâce à un camion laveur, chaque semaine de juin à septembre puis toutes les 2 à 3 semaines sur le reste de l'année.



Après avoir été vidé, le bac contenu dans la borne est levé et placé dans le compartiment de lavage du camion laveur. Des buses à haute pression projettent de l'eau chaude et un détergent désinfectant. Les eaux de lavage sont récupérées dans un réservoir. Une fois le nettoyage effectué, le bac est replacé à l'intérieur de la borne. Celle-ci est également désinfectée.

Qualité de tri : soyons vigilants

Le succès de cette collecte repose en grande partie sur la qualité du tri effectué par les usagers. Les intrus les plus courants sont les sacs plastiques (dits compostables ou non), le verre, les métaux, ou d'autres ordures ménagères résiduelles, et même des seringues ! Cette contamination a des conséquences directes sur le processus de valorisation. Elle dégrade la qualité du compost, rendant le produit final inutilisable pour l'agriculture. Pour lutter contre ce problème, le SICTOM mise sur le civisme et la communication avec la signalétique apposée sur les bornes et le guide remis avec le bioseau. Il s'agit d'un défi collectif pour garantir que cette nouvelle filière de tri soit à la fois efficace et réellement bénéfique pour l'environnement.



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



**Panneau
Pocket**



**SICTOM
SUD-ALLIER**